

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 7
Votants : 11
Absents : 4

L'an deux mille vingt-trois le vendredi 24 mars à dix-sept heures. Le Conseil Municipal de la Commune de Boissezon, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Boissezon, salle du Conseil, sous la présidence de Mme le Maire, Jacqueline CABROL.

Date convocation :
Le 14 mars 2023

N°2023_D07 : Nouvelle Tarification du columbarium.

Présents : AUSSILLOU Pierre, BERNA Martine, CABROL Jacqueline, CATALA Gérard, KAMILLE Abou-kanh, MILHET Benoit, RAYSSEGUIER Christian.

Absents donnant procuration :

RUIZ Benoit donne procuration à CABROL Jacqueline
TONON Yannick donne procuration à BERNA Martine
LECUTIER Jean-Marc donne procuration à MILHET Benoit
MONJAL Mathilde donne procuration à AUSSILLOU Pierre

Secrétaire de séance :

MILHET Benoit, a été nommé secrétaire de séance.

Mme Le Maire explique au conseil qu'un habitant de la commune souhaite prendre une concession perpétuelle au columbarium.

Après délibération, le conseil municipal fixe à l'unanimité les nouveaux tarifs du columbarium comme suit :

Columbarium : période trentenaire 600€

Columbarium : perpétuité 1000€

Fait à Boissezon le 24 mars 2023,

Le Maire,
CABROL Jacqueline

Certifié exécutoire compte Ainsi fait et délibéré à Boissezon, le jour, mois et an que dessus,
tenu de la transmission à la Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
sous-préfecture le 27 mars Municipal.
2023.